

Prime de transport+heures complémentaires

Par cathe35, le 03/03/2014 à 17:57

Bonjour

concernant la prime de transport versé par l'employeur, est -elle soumises à cotisations? et ou doit elle être inscrite sur la fiche de salaire.? en sachant que sur mon bulletin de salaire, cette prime est mise en haut et donc

les cotisations sociales+CSG sont prélevées dessus.

est-ce légal?

Aussi les heures complémentaires sur un contrat à temps partiel peuvent elles être récupérées ou obligatoirement rémunérées? Mon employeur en ce moment note sur ma fiche de salaire(heures à récupérer!!). Merci pour vos réponses.